

**Conclusion :** La quotité de temps télétravaillable sur le service des marchés est estimé entre : **2 à 3 jours / semaine.**

**Cartographie indicative des missions/activités télétravaillables du service des marchés**

Service des marchés							
Carte d'identité		Part du télétravaillable			Décision et facteurs de succès		Explications
Missions	Activités	Activités télétravaillables (Oui/Non/Oui mais non optimal/ Non partiellement)	Quotité Absolue	Quotité Optimale	Transition possible en TT ? (Oui/Non/Partiellement)	Conditions de mise en œuvre	Commentaire
			(hebdomadaire en % - Ex :20% pour un jour ou 10% demi-journée)				
Animation du collectif de travail	Réunions d'équipes hebdomadaires/régulières	Oui mais non optimal	80%	80%			Imposer le présentiel les jours de réunion d'équipe (1 jour par semaine)
Missions administratives "papier"	Tâches d'impressions/scan/mise en parapheur physique/ signature manuscrites/archivage papier	Non	0%	0%			Assurer une présence sur site d'agent de chaque équipe tout au long de la semaine de manière tournante
Mission de "réception"	Réception copie de sauvegarde et échantillons	Non	0%	0%			Assurer une présence sur site d'agent de l'équipe transverse tout au long de la semaine, de manière tournante
Missions administratives autres	Mise en parapheur électronique/CL/Notification/ actes de procédures	Oui	100%	60%	oui		
Missions juridiques	contrôle/visa/conseil	Oui	100%	60%	oui		